

EXTRAIT DU REGISTRE

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 21

Absents ayant donné pouvoir ou

procuration : 4

Absents : 25

Votants : 25

Pour 25

Contre 0

Abstention 0

Date de la convocation

17/09/2025

Date d'affichage

26/09/2025

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt- quatre septembre à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents : Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayant donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Sébastien, GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa PAOLI-FRANCISCI à Christian PAOLI.

Absents : Antoine OTTAVI, Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan-Santu LE MAO, François BENEDETTI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD-ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n°6225 : Culture : Vote règlement intérieur dédié à l'auditorium de l'Ecole des Arts – Scola di l'Arti

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire :

Dans le cadre de la mise en service prochaine de l'Ecole des arts- Scola di l'Arti, le Conseil communautaire a adopté lors de sa séance du 30 juin 2025 le règlement intérieur de l'Ecole des Arts- Scola di l'Arti.

Ainsi qu'il en avait été décidé lors de cette même séance, il convient d'adopter en annexe du dit règlement, le règlement intérieur spécifique à l'auditorium, situé dans la Scola.

Le présent règlement annexe a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles doit être utilisé l'auditorium qui pourra accueillir des représentations des associations, organismes divers et des particuliers dans le respect du caractère partagé et de la neutralité des lieux, ainsi que dans leur bon entretien.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir adopter le règlement intérieur annexe de l'Auditorium de l'Ecole des arts ci-annexé.

(Le modèle de convention d'utilisation générale de l'Ecole des arts ayant déjà été adopté par délibération n°3425 en date du 24 juin 2025).

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Communautaire :

-VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1421-4

-VU le Code du patrimoine notamment les articles L.310-1 à L.310-6,

-VU la délibération du Conseil communautaire n°3725 en date du 30 juin 2025 fixant les tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances relatives à la mise en service des équipements à vocation culturelle de la CCFC.

-VU l'avis de la Commission Culture en date du 13 novembre 2024,

-Considérant la décision de la Collectivité d'adopter un règlement intérieur annexe dédié à l'Auditorium de l'Ecole des arts dans le cadre de son ouverture prochaine,

- ADOPTE le règlement intérieur annexe de l'Auditorium de l'Ecole des arts joint à la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation avec les usagers, tout acte relatif à cette affaire et à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200933827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) ; Signature and Authentication24 Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) ; Authentication and Signature
Date: 30/09/2025 18:34:42

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Application en ligne EspacePro

99_0E-02B-200933827-20250924-6225-0E